## REGLEMENT DE LA LUDOTHEQUE DES AVANCHETS

- **1.** La ludothèque est une **association** ouverte à toute personne sans distinction aucune.
- **2.** Tous les utilisateur(trice)s respectent les personnes, les lieux, le matériel ludique et le mobilier mis à leur disposition **gratuitement** lors de ses horaires d'ouverture.
- **3.** Les enfants restent sous la **responsabilité** de leurs parents ou leur représentant légal, à l'intéieur et à proximité immédiate de la ludothèque, même s'ils sont assez grands pour venir seuls.
  - **3.1.** Jusqu'à l'âge de 6 ans révolus, ils doivent être accompagnés et sous la surveillance **effective** d'un adulte. Cette clause est valable pour tous adultes accompagnants, parents comme encadrants institutionnels.
  - **3.2.** Les parents ou représentants légaux doivent signer une **décharge** pour les enfants âgés entre 6 et 12 ans, qui viennent seul(s).
- **4.** Pour pouvoir emprunter des jeux, il faut devenir **membre** de l'association de la ludothèque en remplissant une fiche d'inscription et payer soit :
  - **4.1.** une location pour chaque jeu emprunté.
  - **4.2.** Un abonnement familial valable 1 année complète.
- **5.** L'inscription donne droit à une carte de membre familiale qui permet d'emprunter 1 jeu par membre de la famille durant **21 jours**, prolongeable une semaine en cas de besoin par téléphone ou par mail.
  - **5.1.** Avant d'emprunter un jeu, l'emprunteur doit s'assurer qu'il soit complet et en bon état. Si ce n'est pas le cas, il faut l'indiquer immédiatement aux ludothécaires.
  - **5.2.** Nous fournissons **les piles** pour les jeux qui le nécessitent pour la somme de 1 CHF par jeu.
  - **5.3.** Les jeux doivent être transportés dans **un sac** (fourni par la ludothèque).
  - **5.4.** L'emprunteur s'engage à rendre les jeux dans le même état et à la date prévue.
  - **5.5.** Si tel n'est pas le cas, il devra contribuer à la réparation du dommage et/ou payer **une taxe de 1.** par jeu et par semaine de retard.
- **6.** Il n'est possible de **manger** et de boire à la ludothèque qu'à l'endroit indiqué par le personnel.
- **7.** Tout changement d'adresse ou de situation familiale doit être **signalé** dans les plus brefs délais.
- **8.** La ludothèque n'est en aucun cas **responsable** en cas d'accident avec les jeux utilisés ou empruntés et / ou dans et à proximité de nos locaux.

Le comité et l'équipe de la ludothèque

## **DECHARGE POUR LES ENFANTS DES 6 ANS**

Par ma signature, j'autorise mon / mes enfant-s à venir **seul-s** à la ludothèque et j'accèpte qu'il-s reste-nt sous ma responsabilité. En cas de besoins, j'autorise le personnel de la ludothèque à **prendre toutes les mesures nécessaires pour garantir la bonne santé de mon enfant** et la qualité de vie du lieu.

NOM ET PRENOM DE L'ENFANT :	
NOM ET PRENOM (du représentant légal de l'enfant) :	
TEL PRIVE : TEL PRO :	
PROTABLE : (merci de surligner le numéro à utiliser en pren	nier)
ADRESSE :	
E-MAIL :	
DATE ET SIGNATURE DU REPRESENTANT LEGAL :	

## CONDITIONS D'ACCUEIL A LA LUDOTHEQUE

Pour pouvoir venir à la ludothèque, il faut respecter quelques règles :

- 1. Se présenter au personnel en arrivant et indiquer si l'enfant vient seul.
- 2. Se montrer respectueux envers toutes les personnes présentes.
- 3. Respecter les consignes du personnel.
- 4. Partager les jeux avec les autres joueurs.
- 5. Etre responsable envers le matériel mis à disposition et ranger les jeux après utilisation.
- 6. Annoncer son départ au personnel.

En vous remerciant pour votre collaboration

Ludothèque des Avanchets, 21 rue du Grand Bay, 1220 Les Avanchets 022 / 970 07 23 ludo.avanchets@gmail.com